



# Guide des démarches 2019-2020

**Je constitue mon Dossier Unique d'Inscription 2019/2020 (D.U.I)**

**Etape 1**

**Du 1er au 26 avril 2019**

Scolaire, Loisirs & Petite Enfance

**Je préinscris en ligne mes enfants et ados aux activités**

**Etape 2**

**Du 6 au 12 mai 2019** → Séjours enfants/ados été 2019

**Du 6 au 26 mai 2019** → ALSH été 2019 & Périscolaires 2019/2020

**Je renouvelle mon inscription à l'Espace des Arts et de la Culture  
Je fais une nouvelle demande d'inscription E.A.C**

**Etape 3**

**Du 3 au 28 juin 2019**

Connectez-vous sur votre Espace Famille  
pour télécharger les documents,  
payer en ligne et trouver toutes  
les informations utiles !  
<http://www.biot.fr>  
Rubrique : Espace Famille



Mairie de Biot - Sophia Antipolis  
GUPII - CS 90339  
06906 - SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX  
Tel: 04.92.90.93.70 - Email : [gupii@biot.fr](mailto:gupii@biot.fr)

# ETAPE 1 – Dossier Unique d'Inscription (D.U.I)

## Du 1er au 26 AVRIL 2019

Le Dossier Unique d'Inscription (D.U.I) est une démarche préalable à toute inscription aux prestations municipales. Il sert à collecter en une seule fois les informations personnelles du foyer afin de simplifier vos démarches administratives.

Le DUI est **commun** aux activités suivantes :

- Loisirs (mercredis et vacances scolaires)
- Péri-scolaire (pause méridienne, accueils péri-scolaires matin & soir)
- Petite enfance (**après validation de l'inscription par le service Petite Enfance**)

### RENOUVELLEMENT DU D.U.I

Concerne les enfants actuellement inscrits à l'école maternelle et élémentaire ou en crèche à BIOT.

**D.U.I = Pièces relatives à la famille + Pièces relatives à l'enfant**

Votre dossier d'inscription **partiellement pré-rempli** a été remis à votre enfant. Afin de renouveler celui-ci pour la **rentrée scolaire 2019/2020**, merci de :

- **Vérifier** les informations pré-remplies,
- **Corriger en ROUGE** tous les éléments qui ne sont plus d'actualité,
- **Compléter** les champs non renseignés (encadrés bleus),
- **Dater et signer** les formulaires,
- **Retourner au GUPII les originaux des formulaires, dûment corrigés, complétés, datés et signés** accompagnés des **pièces relatives à la famille** et des **pièces relatives à l'enfant**.

#### Pièces relatives à la famille

- Formulaire dossier famille pré-rempli, **corrigé, complété, daté et signé**
- Autorisation d'utilisation CAFPRO **dûment complétée et signée**
- Autorisation parentale de diffusion et publication d'images **dûment complétée et signée**
- Copie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois - facture tel portable refusée)
- Copie du livret de famille (pages parents & enfants)
- Pour le scolaire/loisirs : attestations d'emploi des deux représentants
- Pour les enfants inscrits en crèche :
  - Attestations d'emploi des deux représentants avec horaires de travail
  - Copie R/V de la carte Nationale d'identité des parents
- En cas de divorce ou de séparation, fournir la copie du jugement mentionnant l'autorité parentale et la garde de l'enfant. Si aucun jugement n'a été rendu, fournir une attestation conjointe avec copie des pièces d'identité des deux parents précisant les modalités de garde.

ORIGINAUX

#### Pièces relatives à l'enfant

- Fiche individuelle de l'enfant pré-remplie, **corrigée, complétée, datée et signée (ORIGINAL)**
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant (*vaccinations à jour*)  
(si contre-indication, joindre un certificat médical de contre-indication)
- Attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile pour 2019/2020 (*à fournir à la rentrée*)
- Pour les demandes de dérogation : formulaire de dérogation **dûment complété et signé (ORIGINAL)**

**D.U.I à transmettre au GUPII avant le 26 avril 2019**

- **Par courrier** : Mairie de Biot - Sophia Antipolis (GUPII) CS 90339 - 06906 Sophia-Antipolis Cedex
- **Dans la boîte aux lettres** à l'entrée de la Mairie Annexe, Espace Saint Philippe - Sophia Antipolis
- **Directement au GUPII** en Mairie Annexe - ouverture bureaux du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

**À noter** : se présenter avec les copies, aucune photocopie ne sera faite sur place

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

# ETAPE 2 – Préinscriptions en LIGNE

## EN MAI 2019

- **Je me connecte sur l'Espace Famille, j'accède à mon espace réservé avec mes identifiants**  
Si vous avez oublié vos identifiants, demandez-les sur l'Espace Famille ou par email à [gupii@biot.fr](mailto:gupii@biot.fr)
- **Je préinscris en ligne mes enfants aux différentes activités souhaitées**  
(1 bulletin par enfant et par activité)

**Du 6 au 12 mai 2019**

### Accueil de Loisirs AVEC Hébergement- SEJOUR

- Séjour **Été 2019 enfants & ados**
- **Enfants** (nés entre 2008 & 2010) en Ardèche (à Aubenas) du dimanche 28 juillet au dimanche 4 août 2019
- **Ados** (nés entre 2002 & 2007) en Corse à Santa Maria Poggio du jeudi 25 juillet au lundi 5 août 2019

**Du 6 au 26 mai 2019**

### Accueil de Loisirs SANS Hébergement

- Vacances **Été 2019**
- **Enfants** nés entre 2008 et 2015 (du 08/07/2019 au 23/08/2019)  
Possibilité pour les CM2 (nés en 2008) de s'inscrire au centre ados en multi-activités
- **Ados** nés entre 2002 et 2007 (du 08/07/2019 au 16/08/2019) multi-activités & thématiques

### Activités périscolaires 2019/2020

*Ouverture le lundi 2 septembre 2019*

- Accueil périscolaire du matin (07h45 - 08h20)
- Pause méridienne avec repas (12h00 - 14h00 ou 11h30 - 13h30)
- Accueil périscolaire du soir - maternel et élémentaire (16h30 - 18h00)
- Accueil de Loisirs du Mercredi enfants (3 choix possibles) :
  - Journée **avec** repas (07h45 - 18h00)
  - Matin **avec** repas (07h45 - 13h30)
  - Après-midi **sans** repas (13h00 - 18h00)

Merci de compléter tous les champs du bulletin d'inscription en prenant soin de valider votre demande.

À partir du **27 mai 2019**, toute demande de préinscription sera sur liste d'attente.

- **J'attends la validation de mes demandes de préinscription sur l'Espace Famille**
  - Les réponses seront communiquées via votre Espace Famille courant juin.
  - Les demandes sur liste d'attente seront traitées ultérieurement.

### IMPORTANT

Nous vous remercions de **prendre connaissance du Règlement Intérieur du GUPII** (à télécharger sur l'Espace Famille).

**Toute inscription vaut acceptation du Règlement Intérieur.**

Conformément au **Règlement Intérieur**, les demandes de préinscriptions aux différentes activités seront validées **UNIQUEMENT** :

- À réception du **Dossier Unique d'Inscription (D.U.I) COMPLET** ou du dossier EAC pour les activités culturelles.
- Si la famille est **à jour des paiements** des factures des activités regroupées au sein du GUPII.

Pour les factures ayant fait l'objet d'une mise en recouvrement auprès du Trésor Public et réglées directement auprès de celui-ci, **merci de fournir au GUPII un justificatif de paiement.**

Pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer en cours d'année scolaire, nous vous invitons à vous rapprocher de l'assistante sociale (contacter le C.C.A.S au 04.92.91.59.70).

# ETAPE 3 – Dossier Espace des Arts & Culture

## Du 3 au 28 JUIN 2019

### RENOUVELLEMENT d'inscription - EAC

Votre dossier E.A.C **partiellement pré-rempli** devra être retiré auprès du secrétariat de l'Espace des Arts à la fin du mois de mai. Pour son renouvellement, merci de :

- **Vérifier** les informations pré-remplies,
- **Corriger en ROUGE** tous les éléments qui ne sont plus d'actualité,
- **Compléter** les champs non renseignés (encadrés bleus).
- **Retourner** le dossier de renouvellement au GUPII avant **le 28 juin 2019**  
le ou les formulaire(s), dûment corrigé(s), complété(s), daté(s) et signé(s) accompagnés de :



- Autorisation parentale de prise de vue (\*) (à compléter et signer)
- Copie d'un justificatif de domicile récent (\*) (moins de 3 mois)
- Attestation d'assurance 2019/2020 (\*) (à fournir à la rentrée scolaire)
- Pour la danse : certificat médical d'aptitude à la danse (à fournir impérativement avant le début des cours)
- Pour les élèves de 18 à 25 ans : copie de la carte étudiant.

### NOUVELLE DEMANDE d'inscription - EAC

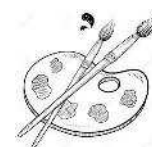
Pour toute nouvelle demande d'inscription à une activité culturelle, merci de :

- **Télécharger le formulaire vierge** - Formulaire disponible sur Espace Famille à partir du **3 juin 2019**
- **Déposer au GUPII** votre nouvelle demande d'inscription EAC (ORIGINAUX)

- Formulaire de nouvelle demande - EAC, **complété et signé**

Pour les élèves mineurs :

- Fiche individuelle de l'enfant - EAC (\*), **complétée et signée**
  - Autorisation parentale de prise de vue (\*), **complétée et signée**
- **Se rendre début septembre à la demi-journée «portes ouvertes»** pour rencontrer les professeurs (date « portes ouvertes » communiquée ultérieurement sur l'Espace Famille).



**Si votre nouvelle demande d'inscription est validée par le professeur lors de la demi-journée « portes ouvertes »**

- **Compléter votre dossier EAC** en faisant parvenir au GUPII les pièces complémentaires suivantes:

- Copie d'un justificatif de domicile récent (\*) (moins de 3 mois)
- Attestation d'assurance 2019/2020 (\*) (à fournir à la rentrée scolaire)
- Pour la danse : certificat médical d'aptitude à la danse (à fournir impérativement avant le début des cours)
- Pour les élèves de 18 à 25 ans : copie de la carte étudiant
- Copie de l'avis d'imposition 2018 du foyer (calculé sur les revenus 2017) (\*) (sauf hors commune)



### À NOTER

Si votre enfant est inscrit à plusieurs activités culturelles, la «Fiche individuelle de l'enfant - EAC», ainsi que les pièces complémentaires E.A.C ne sont à fournir **qu'une seule fois**.

(\*) Ne pas fournir, si ces documents ont été fournis dans le cadre du D.U.I pour les enfants scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire à BIOT.